Leg. Assembly R. Roo

LE COURRIER DE L'OUEST

INVENTAIRE

Afin d'épargner du travail lors de l'Inventaire, j'ai décidé de faire des réductions immenses de prix sur toutes les marchandises en stock d'ici au 1 février.

S. F. MAYER
1 Ave Jasper.

VOLUME III. EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 23 JANVIER, 1908. NUMERO 16.

Ouverture de la Législature de l'Alberta.

Jeudi, à trois heures, a eu lieu l'ouverture de la troisième session de la première Législature de l'Alberta.

Les citoyens d'Edmonton se sont rendus en grand nombre pour être témoin de cette démonstration officielle, toujours brillante et intéressante.

Au nombre des députés presents à leur sièges nous avons remarqué Messieurs Boyle, député orateur et représentant du district de l'Esturgeon, John L. Moore, député de Red Deer, W. H. McKenney, député de St-Albert; John McPherson, député de Stoney Plain; J. B. Holden, député de Végreville; F. A. Walker, député de Victoria, A. S. Rosenrol, député de Wetaskiwin; E. H. Riley, député de Gliechen; J. W. Woolf, député de Cardston; J. P. Marcellus, député de Pincher Creek; A. J. Robertson, député de High River; C. H. Heibert, député de Rose Bud; W. F. Bredin, député d'Athabaska; R. J. Telford, député de Leduc.

Tous les ministres étaient à leur siège et Monsieur l'orateur de la Chambre a présidé l'assemblée.

Sur le parquet de la Chambre nous avons remarqué Madame Bulyea, Madame Sifton, de Calgary, Melle Babitt, Madame Rutherford, Madame Cross, Madame Cushing et Madame Finlay.

A trois heures précises, le Lieutenant-Gouverneur Bulyea, accompagné de son aide-de-camp, le Capt. Worsley, inspecteur de la Police à Cheval, du Major Paton, et d'une brillante escorte de tous les officiers de nos corps militaires a fait son entrée dans la salle de l'assemblée Législative.

Immédiatement, il a donné lecture du discours du trône:

M. l'orateur et Messieurs les Députés de l'Assemblée Législative,

Il me fait plasir de vous souhaiter la bienvenue au commencement de la troisième session de la première Législature.

Nous devons une reconnaissance infinie à la divine Providence pour la prospérité remarquable qui a régnée dans cette Province dans une année où une crise financière a sévit sur le monde entier.

L'hiver rigoureux et les intempéries de l'été suivant, nous avaient menacés d'un désastre, mais j'apprends avec bonheur que la température favorable de l'automne a réparé, dans une certaine mesure, cette calamité.

... Canadiens ont dû remarquer avec un sentiment d'orgueil que durant la crise financière qui a semé tant de désastres dans le monde entier, bien qu'il y ait eu une rareté d'argent dans l'Alberta et dans les autres Provinces de la Confédération Canadienne, nos institutions financières sont restées solides, et notre commerce a continué sa marche ascendante.

Mes Ministres ont pris part durant la vacance à deux conférences, l'une impériale et l'autre internationale, sur l'éducation et la taxation. Je n'ai aucun doute que ces délibérations amèneront un résultat important dans l'administration de ces deux départements du service public.

Deux commissons royales ont eu à examiner durant l'annee qui vient de s'écouler les conditions spéciales de deux des branches les plus importantes du commerce de notre Province.

L'agriculture dans cette Province est et sera pour longtemps l'industrie la plus importante et son essor dépend beaucoup sur le commerce des bestiaux et des viandes. La commission qui a été chargée d'étudier cette branche speciale de notre commerce en donnera les connaissances précises et nécessaires pour amener une amélioration.

La question des charbonnages a aussi reçue l'attention d'une commission spéciale, avec des résultats satisfaisants.

Les rapports de ces deux commissions seront déposés sur la table de la Chambre pour votre considération.

La richesse nationale de cette Province, l'immigration considérable et les capitaux étrangers qui malgré la crise passagère, arrivent dans l'Alberta amèneront avant longtemps l'établissement de centres manufacturiers dans notre Province.

Mes ministres ont crû opportun, dès la naissance de ce nouveau développement, de profiter de l'expérience des autres pays pour assurer à nos industries des conditions saines et permanentes.

Un projet de loi vous sera soumis pour régulariser les conditions du Travail en rapport avec la compensation pour les ouvriers dans les cas d'accidents. En assurant ainsi pour l'avenir les rapports qui devront exister entre l'employeur et l'employé, les relations entre le capital et le travail seront plus cordiales dès le début.

Il est admis dans plusieurs centres industriels de l'Europe que dans les conditions actuelles de la vie minière, il est devenu nécessaire dans l'intérêt de tous, que les heures de ce travail spécial soit limitées. A cet effet, mes Ministres ont préparé un projet de loi qui vous sera soumis. Je crois que les règlements proposés dans le projet de loi auront un résultat salutaire pour cette industrie naissante.

Il vous sera aussi présenté un projet de loi prévoyant à l'établissement d'un système d'égouttage dans cette Province. Les dépenses que ces travaux importants nécessiteront devront être imposées aux propriétaires qui en bénéficieront.

La Province a le droit d'être reconnaissante que notre société ne soit pas, dans le moment, troblée par les crimes et le dénument mais nous ne pouvons pas espérer d'en être tojours exempts.

On vous demandera une subvention pour l'établissement d'une école industrielle pour l'éducation d'une certaine classe de garçons dont le caractère et les circonstances demandent une attention spéciale.

Vous serez appelés à sanctionner les différentes lois que l'expérience a prouvé nécessaires pour la bonne administration des affaires. On vous demandera pour la même raison d'amander les ordonnances des territoires du Nord-Ouest et les statuts de la Province.

Les comptes publics et les estimés seront soumis à votre approbation dès le début de la session.

Monsieur l'Orateur et Messieurs de l'Assemblée Législative, je suis confiant que ces estimés et les différents projets de loi qui vous seront soumis récevront votre plus grande attention, et que ces lois, Dieu aidant, contribueront à l'avancement et à la prospérité de la Province.

Après le départ du Lieutenant-gouverneur, la Législature a siégé durant quelques minutes, pour s'ajourner ensuite à vendredi à 3 heures.

L'adresse en réponse au discours du trône fut discutée à la Chambre lundi, à 8 heures.

Cette année l'Assemblée Législative siègera dans une bâtisse construite temporairement près des bureaux du gouvernement.

La salle des délibérations a été décorée avec goût; nos Législateurs sanctionneront les lois au milieu de tentures représentant nos couleurs notionales.

Calgary se prépare pour l'Exposition Canadienne de 1908.

L'Exposition Canadienne aura lieu à Calgary, au mois de juillet, 1908.

Les différents commités se sont mis à l'oeuvre sérieusement, et ils s'occupent déjà de l'organisation nécessaire pour assurer un logis à ceux qui visiteront Calgary à cette époque. C'est là une mesure sage et opportune. Si le comité peut assurer au public six mois d'avance, qu'il recevra tout le comfort possible dans leur ville, le nombre des visiteurs sera considérable.

Il n'y a pas de doute qu'un grand nombre de nos concitoyens de l'Est, et un grand nombre d'Américains, profiteront des prix réduits offerts par les compagnies de chemins de fer à cette occasion pour visiter l'Ouest. Ils viendront d'autant plus s'ils sont assurés d'un logement confortable.

Nous espérons que nos compatriotes de l'Alberta et de la Saskatchewan prendront part à cette exposition canadienne.

Nous avons six mois pour nous y préparer.

Que nos fermiers commencent dès maintenant à faire le choix de leurs meilleurs produits de la ferme, et qu'il se mettrent en correspondance avec le secrétaire de l'Exposition au sujet des entrées qu'ils auront à faire.

Si nous pouvons être utile à nos compatriotes, "Le Courrier de l'Ouest" est à leur entière disposition.

Nons nous occuperons de donner à nos lecteurs tous les renseignements dont ils auront besoin.

L'IMMIGRATION.

Louis Léopold, agent d'immigration, représentant l'Association des Manufacturiers à Londres, en Angleterre, vient d'être relevé de ses fonctions.

L'Association des Manufacturiers canadiens a décidé de fermer ses bureaux en Angleterre.

On dit que Louis Léopold est plutôt surpris de cette décision subite, prise par l'Associationet quilui a été communiquée par cablegramme. Il attend probablement de connaître d'une manière plus détaillée les raisons qui ont amené ce changement avant de parler.

Nous ne serions pas surpris que les déclarations que l'Hon. Frank Oliver, Ministre de l'Intérieur a faites à la Chambre des Communes, le 17 décembre dernier, en réponse à l'Hon. R. L. Borden et à M. Cockshutt, aient contribué pour une large part à amener ce changement.

UN NOUVEAU SURINTENDANT POUR LE C.N.R.

M. J. R. Cameron vient d'être nommé surintendant général de la 1re division du C.N.R. avec ses quartiers généraux à Edmonton.

M. Cameron a été le choix du surintendant général M. H. McLeod.

Le nouveau surintendant est un vieil employé de la Compagnie qui a gagné ses épaulettes à son service.

M. Comeron remplace à Edmonton M. W. A. Brown qui avait résigné la position de surintendant au mois de juillet dernier.

Depuis juillet, M. Brown n'avait pas été remplacé d'une manière permanente. Son service était fait du bureau du surintendant général de la Compagnie.

H. W. McKENNEY AU CANADIAN CLUB.

M. H. W. McKenney, député de St-Albert, était l'hôte du "Canadian Club" d'Edmonton, lundi dernier.

Il y a fait une conférence des plus intéressantes, ayant pour titre, "Quarante-cinq ans dans l'Ouest."

M. McKenny est un rhéteur distingué. Si l'on ajoute à la forme impeccable, qu'il donne toujours à ses discours, l'expérience et le grand talent d'observation qui caractérisent notre ami le député de St-Albert, il possède toutes les qualités requises pour être un conférencier intéressant.

Aussi, ceux qui ont eu la bonne fortune d'entendre M McKenny au "Canadian Club" lundi dernier, conserveront longtemps un bon souvenir de cette fête littéraire

POUR EMPECHER LES INCENDIES DANS LES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Le public apprendra avec une grande satisfaction les nouveaux règlements qui viennent d'être imposés aux Compagnies de chemins de fer par la "Commission des Chemins de Fer".

A l'avenir, tous les wagons de trains passagers sur les chemins de fer devront être munis d'extincteurs.

L'usage des charbons moux (lignite) est interdit, et toutes les locomotives devront être munies d'appareils pour empêcher les étincelles de se répandre au loin.

Les ponts en bois devront être surveillés attentivement durant les mois d'été. A cette fin les compagnies devront avoir des inspecteurs permanents qui s'occuperont aussi de prévenir les feux de prairie.

Les nouveaux règlements devront être mis en force immédiatement, et des pénalités très fortes ont été prévues pour leur bonne observance. Cette Commission des chemins de fer établie par le gouvernement Laurier a déjà rendu des services précieux au public.

Ce nouveau règlement qu'elle vient d'imposer aux grandes compagnies pour la protection du public prouve encore une fois son utilité, et sa grande compétence.

"L'AMICALE FRANCAISE."

Une assemblée fort nombreuse réunissait lundi soir la majeure partie des Français résident à Edmonton auxquels étaient venu se joindre plusieurs compatriotes habitant les campagnes environnantes. Le but de la réunion était la fondation d'une société d'appui fraternel, qui a reçu le nom d'"AMICALE FRANCAISE."

Après une intéressante discussion générale sur le but et le fonctionnement de la société, l'assemblée procéda à l'élection de son bureau. Furent nommés:

Président: M. G. LeBreton,
Vice-Prés.: M. Lagourgue,
Secrétaire: M. E. E. Delavault,
Trésorier: M. Girault.

Membres du Comité: MM. H. Dumas, R. Brutinel, A. M. Bouillon, P. Clérisse, Réné Lemarchand.

La Présidence d'honneur a été offerte à Monsieur le consul de France à Montréal.

Monsieur Léon Bureau, directeur de la Jaspers Limited a été nommé 1er Vice-Président honoraire, et Monsieur Jean Révillon, directeur de la maison Révillon Frères, a été élu 2e Vice-Président honoraire.

Une assemblée générale sera convoquée prochainement pour la discussion et l'adoption définitive des Statuts. Tous les Français qui désirent faire partie de la Société et qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion sont priés d'écrire au Secrétaire: E. Delavault, Avocat, Edmonton.

L'Université de l'Alberta.

Le docteur H. N. Torey, le Président choisi par le gouvernement Provincial, pour établir une université dans l'Alberta, est arrivé à Edmonton.



Le Docteur H. N. TOREY

Le Dr Torey ira à Calgary auaujourd'hui, mais il reviendra de suite pour se mettre au travail d'organisation.

La première réunion générale aura lieu le 18 mars.

L'enrôlement des membres de cette convention sera close le 18 février.

Le Président de notre université, était jusqu'à maintenant un professeur de l'Université McGill. Les marques d'estime que ses collègues de McGill lui ont donnés à son départ de Montréal, démontrent bien les qualités brillantes de notre Président.

Le Dr Torey a une ... oeuvre à accomplir dans notre ... ne province.

Il aura l'avantage de bénéficier de l'expérience des vieilles universités, pour jeter les fondations d'une nouvelle université qui est appelée à jouer un rôle important dans l'édification d'une nouvelle nation.

Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue au Dr Torey, et en même temps le succès que nous sommes tous si intéressés à lui voir obtenir.

ROSE LANNOIS

DANS le dernier voyage que je fis en Touraine, j'avais été particulièrement recommandé par des amis communs, à Angelus Rueil, un brave petit rentier du faubourg Saint-Pierre-des-Corps, près Tours.

Dans une vieille grange transformée en maison d'habitation, Rueil vivait d'un modeste revenu, en compagnie d'une femme d'une cinquantaine d'années, très belle encore, qui n'était point, au dire des gens du pays, son épouse légitime, et qui, disait-on tout bas, ne jouissait pas de sa pleine et entière raison.

Ce bruit était venu de se qu'une fois, à la fête de la Saint-Jean, la dame qui habitait avec M. Rueil avait eu une crise de nerfs effrayante, pour avoir vu un bouquet de roses rouges au corsage d'une jeune paysanne des environs venue pour assister au feu de joie...

Le lendemain de mon arrivée à Tours, j'allais rendre visite à Angelus Rueil qui me reçut avec une extrême cordialité.

Tout d'abord, la conversation roula sur Paris, et bientôt le bonhomme en vint à parler de ma qualité d'homme de lettres.

— Superbe leçon, me dit-il, pour ceux d'entre vous qui se rappellent les évènements de "l'Année terrible", et qui n'ont pas crainte d'évoquer ces funèbres souvenirs.

— Vous croyez que cela est utile?

— Oui... très utile... et très fortifiant... Il s'agirait de tout autre lutte, je comprendrais que les couleurs du tableau s'atténuassent et que le temps vint cautériser et effacer la plaie... Voyez la Russie et la France... Du diable si nous pensons aujourd'hui aux luttes passées... Mais avec le teuton, — le roux pillard, si vous voulez, — c'est autre chose!.,. Le fossé qui nous sépare d'eux est tout aussi béant et tout aussi profond...

— Vous avez beaucoup souffert par eux?

— Oui... horriblement... Ecoutez mon histoire, et tirez-en parti... je vous l'abandonne de grand coeur...

En disant ces mots, le bonhomme s'était dirigé vers une amoire massive en vieux poirier, l'avait ouverte à deux battants et en avait retiré une petite casette toute poussiéreuse, à la serrure de laquelle attenait une clef minuscule, toute rouillée.

Doucement, avec précaution, il ouvrit la pétite boîte et la mettant sous mes yeux de façon à bien me montrer son contenu:

— Ceci, me dit-il d'une voix brève, un peu saccadée par l'émotion qui naissait de la rétrospectivité, ceci, c'est un bouquet de roses... bien sèches... bien fanées à présent— mais alors fraîches et odorantes — qu'une jeune fille de mon pays (je suis des Ardennes) portait à son corsage, le jour même de l'incendie de Bazeilles.

...Des roses d'automne, de ces dernières fleurs de cette France heureuse, où vibrait dans chaque pétale l'Espérance et le Chauvinisme insensé... c'étaient — et j'ai bonne mémoire— des "Louis van Houlte," qui semblent taillés dans du velours Solférino, et dont la couleur rouge sang laisse loin derrière elle celle des "Comte Bobrinski."

Bien qu'elles soient déchessées à en tomber en poussière, vous verrez facilement, avec cette loupe, des cristallisations noirâtres sur chacune d'elles.

Il ajouta plus bas:

C'est du sang allemand.

* * *

Il poursuivit, après un instant de silence:

— Vous savez avec quelle rage, avec quel héroïque entêtement, les habitants de Bazeilles, traqués comme des lions furieux, défendirent pied à pied leur maison. faisant beaucoup ,etaoishrdlueaoilarsr sant le coup de feu ,— hommes et femmes — et ne lâchant un pouce de terrain qu'en faisant des rangées de morts parmi les Allemands exaspérés.

Rose Lannois, ce jour-là, — jour terrible et inoubliable — luttait comme un homme, tirant force coups de fusil sur les soldats prussiens qui se rapprochaient lentement, mais sûrement, décimés par elle, et par moi, — car j'étais à ses côtés, dans l'embrassure de la fenêtre basse, derrière une sorte de meurtrière formée par les ais d'une vieille bibliothèque de chêne effondrée.

C'était à la foix prodigieux et démoniaque de nous voir, quatre compagnons et une jeune femme, cinq têtes dans le même bonnet, sacrifiant sûrement nos existences, et tous prêts à recevoir la Mort...

Mais jusqu'à cette minute, la Mort, par un hasard inexplicable, n'avait pas encore pris aucun de nous.

Je vois encore, devant mes yeux, cette belle fille, échevelée, le teint empourpré, les dents blanches, dont les grands yeux de flamme semblaient rivés sur les groupes des ennemies s'approchant en nombre pour nous écraser et nous réduire en bouillie humaine...

Et je vois surtout, chantant à son corsage, toute la gamme de la Nature et de la Vie, le bouquet de roses rouges, de roses d'automne, vivaces et épanouies, étalant dans leur splendeur fraîche et vivante toute la protestation de la paix, toute la récrimination des fleurs naïves contre l'horreur sanglante de la guerre et du désastre.

Bientôt, trois de nos frères d'armes tombèrent successivement pour ne plus se relever.

Et, pour mieux tirer, nous nous hissions inconscients, sur leurs cadavres accumulés derrière la baie...

Nous marchions dans le sang, Rose et moi.

Soudain, je tombai à la renverse, comme une masse.

Un fer glacé venait d'entrer dans ma poitrine.

Les Allemands avaient penétré dans la maison par le jardin potager; et l'un d'eux, un hercule blond, aux cheveux de la couleur d'une corde à puits desséchée, m'avait gratifié d'un maître coup de sabre.

Et, bien que le Teuton vint de me délivrer amplement mon billet de logement pour l'autre monde, je sentais — c'était inouï, mais réel — la perception exacte de tout ce qui se passait autour de moi.

J'étais comme passé dans une autre vie, et je vivais pourtant dans celle-ci.

D'abord, je constatai que l'hercule était demeuré seul dans la chambre.

Ses compagnons avaient poursuivi leur chemin dans le village, et continuaient plus loin leur mission atroce, leur oeuvre destructive et farouche.

L'Allemand était demeuré seul, dis-je et son premier soin avait été de désarmer et ligotter Rose Lannois.

Dans quel but ?

Assurément, l'intention du monstre ne laissait aucun doute. Il trouvait Rose à son goût.

Et déjà penché sur sa victime, il approchait sa hideuse tête congestionnée de la tête charmante de l'héroïque jeune femme...

* * *

Comment trouvais-je, en ce moment, malgré ma blessure béante, des forces pour la résurrection — c'est le mot propre — je ne pourrai jamais l'expliquer.

De même qu'il y a des grâces d'Etat, il est aussi des miracles qui viennent de Dieu, cela est sûr...

Je me dressai comme un spectre vengeur, derrière le German lâche, dont la passivité nâtive s'était étreinte, et qui brulait des feux d'un immonde désir devant la plus belle et la plus brave des filles de Bazeilles.

Et, froidement, sans sourciller, meurtrier mais faisant justice, je plongeai mon long couteau de chasse en plein par derrière dans le corps de l'homme roux.

La lame pénétra entre deux côtes, alla chercher le coeur, si avant que mon couteau eût passé tout entier à travers le corps de l'homme, sans la colonne vertébrale qui reteint le manche de l'arme en forme de croix.

La pointe ayant traversée, le sang coula par devant, et se répandit à flots sur le bouquet de roses...

Angelus Rueil s'arrêta de parler, ses souvenirs l'étouffaient...

—C'est horrible, la guerre, n'est-ce pas, monsieur? me dit-il enfin après un long silence. Rose Lannois a été folle pendant plusieurs années. Je l'ai prise avec moi, il y a de cela vingt-deux ans. C'est cette digne femme qui vous a reçu en entrant, et dont j'ai fais la compagne de ma vie... ma gouvernante, si vous voulez... Je l'aime comme une enfant, et je la protège comme une soeur... Nous vivons ici très isolés, sans voir personne... Melle Rose adore le jardinage... Vous venez de voir tout à l'heure notre potager...C'est une merveille... une offre bien garnie... en plein air... seulement pas un rosier, par exemple... Melle Lannois en a peur, surtout des roses rouges... La vue de ces fleurs lui donnerait une crise... Elle a le cerveau très délicat, très sensible...

Il ajouta, comme un médecin de l'âme qui connaît depuis un long temps ses malades, et les a étudiés à fond.

— Je ne désespère pas, cependant, de lui présenter un jour des roses rouges, à ma chère compagne, et ce jour-là, de la voir se réjouir avec nous...

— Et quel jour choisissez-vous, M. Rueil pour opérer ce miracle? demandais-je étonné.

— Le jour où nous apprendrons qu'on nous a rendu nos...

La fin de la phrase qui contenait son désideratum se perdit dans la moustache grise du vieux rentier, tandis qu'un sourire errait sur ses lèvres, un de ses sourires de sybille qui semblait interroger l'Avenir dans le livre de la destinée des peuples,

Marc Anfossi.

UN INCIDENT DE LA CARRIERE DE M. /HAULTAIN.

Pour le public impartial, l'action des lieutenants-gouverneurs des nouvelles provinces de l'Ouest, qui ont ignoré, en constituant leur premier gouvernement, l'hon. M. Haultain. était amplement justifiée par l'attitude d'hostilité absolue de l'ex-premier ministre des Territoires, aux nouvelles constitutions des provinces.

Cela n'a pas empêché les conservateurs de faire de cette question, leur principal grief contre le gouvernement fédéral dans l'Ouest.

Notre confrère, le "Herald" publiait à ce sujet, samedi dernier, une lettre d'un libéral — dans le vie privée — de la Saskatchewan, qui jette une nouvelle lumière sur la position qu'occupait M. Haultain, lors de la création des nouvelles provinces.

Après avoir constaté que M. Haultain s'est maintenu longtemps au pouvoir avec l'appui fidèle des députés libéraux de la législature territoriale, le correspondant du "Herald" raconte la convention conservatrice de Moose Jaw, en 1903, où M. Haultain fut élu président honoraire de l'association conservatrice du Nord-Ouest.

Puis arrive, pour le public de l'Est une révélation extraordinaire.

M. Haultain ayant conscience qu'il venait de compromettre sa situation de premier ministre non partisan, fit demander, par ses amis libéraux, à Ottawa, UNE PLACE DE JUGE, indiquant qu'il désirerait être placé dans le district judiciaire de MacLeod.

CETTE REQUETE LUI FUT ACCORDEE.

Mais à ce moment, certains conservateurs intervinrent, jugeant que M. Haultain leur était indispensable, et M. Haultain refusa la place de juge qu'il avait lui-même sollicitée.

Et il permit en même temps aux journaux conservateurs de l'Ouest, d'accuser le gouvernement fédéral de vouloir se débarrasser d'un adversaire, en lui offrant un siège dans la magistrature.

On sait le reste. On sait que M. Haultain fit une violente campagne contre les bills d'autonomie, et s'identifia tellement avec la faction la plus irréconciliable du parti conservateur, qu'il devint absolument impossible de songer à lui, pour l'organisation d'un gouvernement provincial.

Cet épisode de la sollicitation, puis du refus d'une place de juge, dans les circonstances où il s'est produit, éclaire d'un jour sinistre toute la conduite subséquente de M. Haultain.

(Du "Canada")

COIN FEMININ

CHRONIQUE.

Noëls Anciens de la Nouvelle France.

J'ai gardé, très vif, le souvenir d'une étude attrayante de M. Ernest Myrand: "Frontenac Intime", publiée dans le "Journal de Françoise," et voici qu'aujourd'hui, grâce à l'aimable envoi de son dernier volume "Noëls Anciens de la Nouvelle-France", il m'est donné le plaisir délicat de renouveler connaissance avec son style alerte, sa verve bon enfant qui enlève toute pedanterie aux dissertations savantes de l'historien canadien.

Monsieur Ernest Myrand est un amoureux des temps passés, un de "ces découvreurs de nos trésors historiques" auquel les générations futures devront beaucoup pour sa documentation, son exactitude, sa probité.

A l'intention des profanes, que ces recherches de bénédictins effrayeraient, il fouille dans le fatras de paperasses à la poussière séculaire, et, pour leur puissance, il en retire des pages délicieuses d'un archaïsme engageant. Oyez plutôt le récit d'une messe de Noël célébrée en l'an de grâce 1645, dans la Maison de la Compagnie des Cent-Associés, que j'extrais de son livre.

"Le premier coup de la messe de minuit sonna à onze heures, le deuxième un peu avant la demie, et pour lors on commença à chanter deux airs: Venez, mon Dieu, etc., et Chantons Noé. Monsieur de la Ferté faisait la basse, Saint-Martin jouait du violon. Il y avait encore une flûte d'Allemagne qui ne se trouva pas d'accord quand se vint à l'église. Nous eûmes fait un peu avant minuit; on ne laissa pas de chanter le Te Deum, et un peu après on tira un coup de canon pour signaler le minuit, où commença la messe; le pain bénit se fit lorsque le prêtre alla pour ouvrir son livre. Ce fut le premier depuis plusieurs années, qu'il avait été intermis pour les préférences en la distribution que chacun prétendait. Le renouvellement s'en fit par la dévotion des taillandiers qui eurent dévotion de le faire à la messe de minuit, et les esprits se trouvèrent disposés à remettre (reprendre) cette coutume. Monsieur le gouverneur eut le chanteau pour le faire le dimanche d'après. Ce qu'on fit, pour obvier aux brouilleries des préférences prétendus,fut d'ordonner qu'en ayant donné au prêtre et au gouverneur on donnerait à tout le reste comme il viendrait à l'église, commençant tantôt par en haut, tantôt par en bas.

"Monsieur le gouverneur avait donné l'ordre de tirer à l'élévation plusieurs coups de canon lorsque notre frère sacristain en donnerait le signal: mais il s'en oublia, et ainsi on ne tira pas; le monde communia à la fin de la grande messe, après laquelle s'en dit une basse".

L'évocation n'est-elle pas saisissante? Ne voyez-vous pas le gouverneur étincellant en son uniforme de parade dans la salle basse éclairée à peine par "quatre chandelles dans de petits chandeliers en façon de gonçole? Ne soupçonnez-vous pas le brave frère sacristain de s'être endormi; rompu de fatigue, dans quelque coin sombre?

Et tout au long du volume, en même temps que l'origine des vieux Noëls nous est révélée, c'est une résurrection de la vie d'autrefois.

Me plaçant, pour apprécier l'oeuvre de M. Myrand, sous l'angle particulier que nous force d'adopter la population neuve de notre Nord-Ouest, je dirais son excellence comme initiatrice à la jeune histoire du Canada. Monsieur Myrand est un ami de la France, et il est des pages vibrantes qu'un Français de France ne lira pas sans fierté et sans émotion.

Magali.

PETIT COURRIER

Prière d'adresser les lettres et communications concernant le Coin Féminin à Magali, Legal, Alta.

AMIS TYPOS.— Quelle lettre vous m'avez attirée de "Sauvagesse"! Elle est furieuse, mes chers amis, contre "the old man went down the river"! Vous me rendrez témoignage qu'au moins mon texte était en français et que ma part de complicité est minime? Tous n'ont pas au même degré l'amour de l'imprévu et de la fantaisie. Et, voici pourquoi "Sauvagesse" se fâche! Je préfère la "trail indienne" avec ses ornières, ses branches qui fouettent son visage; j'en sais qui aiment davantage le chemin du Roi, droit comme un i démesuré, sans point poétique: des goûts et des couleurs il ne faut pas discuter!

Il me plaisait, à moi, ce brave homme qui prenait pittoresquement mes modestes colonnes pour un fleuve descendait tranquillement sa rivière sans se soucier de la tempête qu'il soulevait. Mon humble prose y gagnait un charme estival dont je ne saurai tassez vous remercier! Vous avez su si bien m'intéresser à cette navigation inopinée, que je me demande, intriguée, où le bonhomme a pu atterrir — non que je le plaigne, entendez-vous? s'il s'est échoué sur nos bords!— et pourquoi n'avez-vous pas composé: le vieil homme descendait à la rivière?... Voulez-vous en prendre bonne note pour l'avenir? J'ai parmis mes correspondantes des nouvelles arrivées des "Vieux Pays",qui n'en sont encore qu'à Yes et à No!!

Qu'il y a donc des gens ayant le caractère mal fait! Moi, je suis remplie d'admiration pour votre dextérité, votre habileté à déchiffrer les écritures les plus fantaisistes; je suis pleine de compassion pour le rôle de bouc émissaire que souvent l'étourderie de la chroniqueuse, l'inattention du correcteur, vous font jouer: si je tremble devant votre puissance occulte, je place très haut votre art dans l'aristocratie des métiers. Et pensez-vous qu'après une telle déclaration, je vais vous faire crime d'une "abscense" plus ou moins irrégulière, de "légumes vertes" qui m'ont fait souvenir de la saveur acidulée de l'oseille, et de tant d'autres jolies coquilles aussi inattendues que spirituelles.

MALVINA.— Il ne faut pas craindre d'entrer, vous êtes la bienvenue. J'espère que vous ne vous ennuierez pas parmi nous et que vous viendrez souvent réclamer votre place.

1o. Je ne crois pas à la vertu des plus excellentes recettes pour nettoyer les gants de couleur; si ces gants ont quelque valeur, confiez-les à un teinturier. 2o Vous n'êtes obligée à aucun cadeau, agissez selon votre générosité. Je n'ai pas reçu de nouvelles de cette correspondante depuis longtemps.

STELLA. — Vous serez étonnée de recevoir une réponse aussi rapide: notre service postal s'est amélioré, ce qui va me permettre de contenter les petites impatiences des correspondantes.

Je savais que "la loi de la prairie" vous ferait sortir de votre mutisme! Vous êtes charitable, ô combien! Je vous assure que j'ai grand besoin de cette charité!

Rose de Provence écrira aussi pour nous; je le lui ai demandé et j'ai tout lieu de croire d'avoir trop soigneusement serré la jolie page parue dans le "Soleil", et qu'elle m'avait si gentiment dédiée, ce qui me prive de la joie de la reproduire ici. Un conseil d'amie: n'ayez pas trop d'ordre... par occasion!...

MANITOBAINE.—Il vous faut choisir un autre pseudo; nous avons déjà une Manitobaine. Je ne cherche jamais à soulever le voile de l'anonymat, d'ailleurs, je risquerais fort de perdre mon temps: songez que j'ai des correspondantes par tout le Canada, Est et Ouest!

Et, Cependant, je m'imagine connaître chacune particulièrement: chaque pseudo, m'évoque un visage. Que de brunes je rêve blondes! Que de blondes je rêve brunes!

Merci des voeux, je vous en envoie d'aussi affectueux.

M. B. — Merci des souhaits. La carte était très jolie, seulement elle m'a privé du bonheur d'une lettre. C'est plaisir remis n'est-ce pas? Enchantée d'apprendre que vous avez passé les "fêtes" aussi joyeusement.

Magali.

BIBLIOGRAPHIE.

Ernest Myrand.

Les Noëls Anciens de la Nouvelle France.

Grand volume in-8, de 323 pages, très belle édition. Québec.

Typ.— Laflamme & Proulx.

Le Gouvernement viendra en aide aux cultivateurs pour leur procurer des grains de semence.

A la demande des Gouvernements Provinciaux de la Saskatchewan et de l'Alberta, le Département de l'Intérieur à Ottawa s'est occupé de la question importante des grains de semence.

Des agents spéciaux ont été envoyés dans l'Ouest pour se rendre compte sur les lieux des besoins de nos fermiers.

Ces agents feront un rapport à l'Hon. Frank Oliver aussitôt à leur retour à Ottawa, Il n'y a aucun doute que le Ministre de l'Intérieur, après avoir étudier la question sérieusement demandera au parlement de prendre les mesures nécessaires pour procurer aux fermiers de l'Ouest tous les grains de semence dont ils auront besoin pour ensemencer leur terres.

La distribution de ces grains de semence sefera probablement comme elle s'est déjà faite dans le passé.

Le cultivateur qui recevra cette semence devra donné une garantie sur son terrain, et le gouvernement lui donnera probablement deux ou trois ans pour le remboursement.

DERNIERE FLAMME.

Vaguement, en mon coeur, je sens que se rallume
Mon amour, comme un feu de lampe dans la brume
C'est charme qu'on prend pour quelque souvenir
Qui dans l'âme d'abord peut tout entier tenir.
Et la lampe bientôt en étoile se change,
Et répand des rayons dont la brume s'effrange.
Et c'est moins qu'une ivresse et c'est plus d'un frisson...
Mon âme est pleine et chante une ancienne chanson.
Et puis c'est un soleil en sa clarté première,
Qui verse à grand flots d'or sa divine lumière!
C'est l'extase! mon coeur déborde! je suis fou!
De l'harmonie en moi tombe, je ne sais d'où!

Peut-être que vos yeux m'ont regardé dans l'ombre,
Lorsque ce vieil amour percé de coups sans nombre
Expirait, et qu'il lui fallait en sa langueur,
Boire aux regards par où s'écoule votre coeur.

ALBERT LOZEAU.

LE TRAITE.

Le traité qui est soumis à l'assentiment des Parlements Français et Canadiens, en élargissant le cercle de la convention 1893, marque une étape nouvelle dans le développement de notre pays à l'extérieur, et montre avec quel largeur de vues l'Angleterre se prête à toutes les phases de ce développement. Elle s'accomode de tous les desseins du Canada, comme s'il s'agissait de choses qui ne touchent pas ses intérêts, tout en retenant son attention. Elle ne songe d'aucune façon à intervenir dans notre politique économique, ni à nous faire partager ses préférences; ni rigueur, ni faveur ne modifient son attitude de haute impartialité, sa sérénité.

Suivez un instant le cours des événements depuis la fondation de la confédération de 1876.

A cette époque, le Canada est, en principe, libre-échangiste comme l'Angleterre. Si son tarif douanier présente néanmoins des traits protectionnistes imposés par les exigences de sa situation, la physionomie générale en reste libre-échangiste.

Sous l'impression d'une crise dans les affaires, une réaction en sens contraire se produit dans le pays; un mouvement protectionniste ramène le parti conservateur au pouvoir avec sir John Macdonald à la tête. Rien n'est plus indiqué alors que de l'enrayer. Le marquis de Lorne, gendre de la Reine est gouverneur du pays, et il peut paraître tout au moins désobligeant pour la Couronne de ne pas hésiter, en un pareil moment, à prendre une mesure contraire aux idées et aux intérêts de la Métropole. On ne peut douter qu'une intervention, même discrète, du Gouverneur, l'usage ordinaire en tous pays de certaines influences officielles, n'ait un effet considérable sur le sentiment public. D'autre part, l'opinion est fort agitée par le coup d'Etat du lieutenant-gouverneur Letellier dont, comme mesure de représailles, le nouveau cabinet demande la démission.

Et cependant, sans hésitation, le marquis de Lorne sanctionne, et le nouveau tarif douanier frappant les articles anglais à égalité des autres, et la révocation du lieutenant-gouverneur.

Parvenus au pouvoir en 1896, les libéraux tentent, tout d'abord, de nouer des relations plus étroites avec les Etats-Unis, et de faire revivre l'ancien traite de réciprocité qui avait, autrefois, marqué une ère de prospérité. Ils ne tardent pas à renoncer à poursuivre des négociations qui ne donnent aucun espoir d'aboutir. C'est alors, ou parallèlement, que se dessine le projet d'un tarif préférentiel à l'égard de l'Angleterre. Accueilli au Canada avec faveur, ce tarif est reçu en Angleterre avec cette même philosophie que, précédemment, le tarif protecteur. En échange de ce que nous donnons, rien ne nous est offert.

Dégagé de toute contrainte, le Canada inaugure aujourd'hui par un traité avec la France, ce qu'on peut saluer comme l'ère des traités de commerce. N'est-ce pas vers elle que nous devons tout d'abord tourner nos regards, lorsque, nous songions à agrandir la sphère de nos relations? Un autre choix eût paru comme un manque de déférence pour elle, et elle-même dans cette occurence, en se refusant à nos avances, aurait failli à toutes ses traditions. Le sentiment, les souvenirs patriotiques ne sauraient entre nous cesser d'avoir la haute voix, et aujourd'hui l'"Entente cordiale" achève de rendre les ententes faciles.

Ce qui frappe tout d'abord dans cet instrument diplomatique, c'est qu'il n'est conçu dans aucun esprit étroit; on l'imagine difficilement plus étendu et plus complet. C'est bien ainsi que, de part et d'autre, les vrais intéressés, ceux qui en seront les bénéficiaires dans les deux pays, pouvaient le désirer.

Au milieu des nations libérales, l'Angleterre et les Etats-Unis sont les champions, l'une de la liberté commerciale, les autres du protectionnisme. Nous nous rangeons ainsi aux côtés de notre Métropole.

Hector Fabre.

(Du "Paris-Canada")

ON DEMANDE UNE CHAMBRE —Un jeune homme ayant bonnes références voudrait chambre dans famille française. S'adresser à 123 Ave Jasper-Est ou B. P. 1754, Edmonton.

LE COURRIER DE L'OUEST

Fondé en 1905 **Hebdomadaire**

Publié à Edmonton, Canada, par la Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers— 654 deuxième rue, Tél. 361.

ABONNEMENT— Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an. — Canada, $1 par an. — Europe, $2 par an. L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communication au : Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.

Jeudi, 23 Janvier, 1908

Un College d'Agriculture.

Nous venons de recevoir une copie d'une résolution passée par la Chambre de Commerce du district de Gleichen, relativement à l'établissement d'un collège d'Agriculture dans l'Alberta.

La Chambre de Commerce de Gleichen s'occupe déjà de localiser le collège d'Agriculture Provincial, dans le district de Gleichen.

Avant de localiser l'emplacement sur lequel le collège sera construit, il devrait y avoir d'abord une entente, entre les différentes parties de la Province, pour convaincre le gouvernement, de l'utilité qu'il y a d'établir dès maintenant, dans l'Alberta, une institution pour l'enseignement agricole.

La province de l'Alberta sera une Province essentiellement agricole pour plusieurs années à venir. Le développement industriel et minier que nous verrons se produire, un de ces jours dans cette Province, ne viendra que lorsque nous aurons développé notre industrie nationale, l'agriculture.

Plus cette industrie agricole sera prospère, plus nos populations industrielles seront encouragées.

Cette question de l'enseignement pour nos jeunes cultivateurs est d'une importance vitale. Nous ne doutons pas que nos Législateurs aient ce projet à l'étude, et que bientôt nous aurons dans l'Alberta un Collège d'Agriculture.

Encore une fois, nous ne croyons pas que le temps soit propice pour discuter l'endroit de ce Collège d'Agriculture devra être établi. Commençons d'abord par convaincre le ministre de l'Agriculture que la population de l'Alberta est unanime sur un point, l'opportunité qu'il y a d'établfir un collège.

Quand nous aurons gagné ce point, il sera toujours temps de discuter les avantages qu'il y aura à établir ce collège dans un endroit ou un autre.

Quant à nous, nous laisserons toute liberté d'action au gouvernement. Nous avons entièrement confiance dans le jugement, et la grande expérience du pays qu'ont acquis nos ministres dans la Province, et nous acceptons d'avance la décision qu'ils prendront à ce sujet.

Nous ne doutons pas que le jour où le gouvernement aura décidé de doter notre Province d'un Collège d'Agriculture, qu'il agira prudemment, et qu'il ne prendra une décision, qu'après avoir consulté les intérêts généraux de nos populations.

M. Oliver et l'Immigration.

Le 17 décembre dernier, avant que la Chambre passe à la discution des subsides, l'Hon. R. L. Borden, chef de l'opposition, a fait une interpellation au gouvernement, relativement à la North Atlantic Trading Company, et à sa politique d'immigration en général.

Après avoir reproché au gouvernement, peut-être pour la centième fois, son système de primes aux agents d'immigration, adopté lorsque M. Sifton était ministre de l'Intérieur, l'hon. R. L. Borden a accusé le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier d'être responsable pour la présence, au pays des sans travail, qui paradent les rues des grandes villes cet hiver.

M. Cockshutt, député de Brantford, avait porté la même accusation contre le gouvernement, le 3 décembre dernier.

Evidemment, l'opposition s'est entendue pour profiter de la crise financière, et de la diminution du travail qu'elle a amenée, pour faire du capital politique, au profit du parti conservateur.

Seulement l'opposition n'avait pas compté avec celui qui a charge du département de l'immigration, et qui doit voir à ce que la politique du gouvernement sur cette question, soit vraiment nationale, et honnêtement mise en pratique.

L'Hon. Frank Oliver, Ministre de l'Intérieur, a répondu à l'Hon. R. L. Borden et à M. Cockshutt.

Non seulement il a prouve, sans laisser un seul doute, que le gouvernement n'était pas responsable, de la présence au pays des sans-travails, auxquels MM. Borden et Cockshutt avaient fait allusion, mais il a aussi prouvé que M. Cockshutt lui-même, et les amis du chef de l'opposition, les manufacturiers canadiens, étaient ceux qui étaient la cause de cette immigration non désirable.

Devant l'insistance qu'apporte le parti conservateur à accuser le gouvernement libéral de tout ce qui arrive de mal dans le mouvement d'immigration au Canada, nous nous croyons justifiable de publier en entier le remarquable discours de l'Hon. Frank Oliver, en repon-se à Messieurs Borden et Cockshutt.

Il est temps que la mauvaise foi de l'opposition conservatrice soit mise au grand jour. Ceux qui vivaient dans l'Ouest, il y a dix ans, savent combien la politique d'immigration du gouvernement libéral a été progressive et pratique ; seulement ceux qui sont nouvellement arrivés, et qui n'ont pas été à même de constater le changement qui s'est opéré depuis 1896, pourraient être susceptibles de se laisser impressionner par les attaques injustes, de nos petits politiciens conservateurs.

C'est pourquoi nous nous ferons un devoir de relever ces accusations trompeuses, portées contre le gouvernement, et que nous nous efforcerons d'en prouver la fausseté par des preuves à l'appui.

Les letres dont l'Hon. M. Oliver a donné lecture à la Chambre des Communes, le 17 décembre dernier, ne laissent aucun doute dans l'esprit du public. La grande majorité des sans-travails qui paradent les rues des grandes villes cet hiver, ont été amenés au Canada, non pas par le gouvernement mais par les associations industrielles et manufacturières.

Comme M. Verville, le député ouvrier à Ottawa l'a si bien dit, cette immigration des ouvriers étrangers au Canada est encouragée par les industriels, dans le but de réduire les salaires des employés. Ils ont fait venir les ouvriers au pays, afin de pouvoir se mettre à l'abri des grèves ouvrières, dont leur cupidité est trop souvent la cause.

Le gouvernement a agit avec le plus grand soin dans sa campagne, pour encourager l'immigration au Canada.

Les instructions données aux agents d'immigration en Angleterre et en Europe, sont bien explicites. Ces agents ne reçoivent aucune prime à moins qu'ils aient prouvé, hors de tout doute, que les colons qu'ils ont envoyés au Canada sont des fermiers, des serviteurs, ou des journaliers, disposés à travailler à la construction des chemins de fer.

Toutes les circulaires que le Département de l'Immigration distribue dans les vieux pays, et aux Etats-Unis, sont faites de manière à décourager toutes autres classes d'immigrants à venir au Canada.

Nous engageons nos lecteurs à lire avec attention le discours de l'Hon. Ministre de l'Intérieur, que nous reproduisons dans une autre colonne de notre journal.

La Session Legislative Provinciale.

Vendredi le 17.

La séance aujourd'hui a été très courte.

Avant de prendre l'ordre du jour en considération, l'hon. M. Cushing a déposé sur la table de la Chambre le rapport de la Commission royale sur l'industrie des charbonnages dans l'Alberta.

L'Hon. M. Finlay a aussi présenté à la Chambre le rapport du Sécrétaire Provincial pour 1907.

Lorsque les ordres du jour furent appelés l'Hon. M. Cushing a présenté une requête de la part du Western Canada College, demandant une exemption de taxes.

Le commité spécial qui avait été appelé à former les différents comités permanents de la Chambre a fait son rapport. Les commités permanents sont les suivant :

Privilèges et Elections :— MM. Rutherford, Cross, Bredin, Woolf, Boyle, Puffer, Robertson et McLeod.

Chemins de fer :— MM. Rutherford, Cross, Cushing, Moore, Simmons, McKenzie, Woolf, Walker, Holden, McPherson, Marcellus, McKenny, Bredin, Brick, Robertson, Puffer et McLeod.

Bills privés :— MM. Cross, Finlay, Simmons, Rosenroll, Puffer, McKenny, Riley, Woolf et Hiebert.

Ordres Permanents :— MM. Cushing, Finlay, Rosenroll, Simpson, McPherson, Hierbert et McLeod.

Comptes Publics :— MM. Rutherford, Cushing, Walker, Holden, Puffer, Telford et Hiebert.

Impressions :— MM. Rutherford Cushing, Puffer, Marcellus, Brick, Robertson, Riley et Hiebert.

Législations :— MM. Cross, Cushing, Boyle, McKenzie, Walker, Riley, Hiebert, Simmons.

Agriculture et Colonisation :— MM. Rutherford, Puffer, Rosenroll, Simpson, McPherson, Marcellus, McKenny, Telford, Bredin, Brick, Riley, Robertson, McKenzie, Woolf, Simmons, Moore, Walker, Holden et McLeod.

L'Hon. M. Rutherford et l'Hon. M. Cross ont donné avis que mardi prochain ils présenteraient plusieurs bills et à la demande du Premier Ministre appuyé par le Procureur-Général, la Chambre a été ajournée à lundi à 8 heures p.m.

Lundi, 20, 08.

Lundi soir, à 8 heures, à l'Assemblée Législative de l'Alberta, l'adresse en réponse au discours du trône a été proposée par W. F. Bredin, député de l'Athabaska, et appuyée par J. W. Woolf, député de Carston.

Les deux orateurs se sont très bien acquittés de leur tâche qui est toujours plus ou moins ingrate, attendu que leur remarques doivent être limitées aux différents points traités dans le discours du trône.

Le député de l'Athabaska a fait un éloge bien mérité du gouvernement qui a su si bien administrer les affaires de la Province, depuis sa formation. M. Bredin a passé en revue le développement merveilleux qui s'est produit dans l'Alberta durant les deux dernières années, et il a démontré que ce progrès est largement dû à la sage législation qui a été proposée par le Gouvernement, et adoptée par la Législature.

Le proposeur de l'adresse a aussi fait remarquer combien nous avions le droit de nous réjouir de voir arriver dans notre Province les nouvelles voies de transport, qui ouvriront à la colonisation des terrains fertiles, et qui augmenteront, d'une manière considérable, notre production.

Nos mines, dit-il, sont sur le point de prendre un essor important, et nous sommes reconnaissants de constater dans le discours du trône un projet de loi sera soumis à la Législature, pour régulariser, dès le début, et établir permanemment dès maintenant, les rapports entre le capital et le travail.

Il est de la plus grande importance pour le bien-être et le confort de nos ouvriers, que les heures du travail, dans cette branche spéciale, soit limitées.

Le proposeur a surtout insisté pour démontrer combien notre Ministre de l'Education est à féliciter, pour l'attention toute spéciale qu'il a donnée à cette question vitale pour notre Province : l'Education.

Plusieurs conférences ont eu lieu sur cette matière durant la vacance parlementaire, et à chacune d'elles, l'hon. A. C. Rutherford a pris part. L'intérêt que le Premier Ministre apporte dans l'organisation de notre système scolaire prouve qu'il réalise toute l'importance qu'il y a pour nos populations d'être dotées d'écoles parfaites.

Après avoir constaté les progrès que l'agriculture est en train de faire dans notre Province, grâce à la bonne administration du Département de l'Agriculture, M. W. H. Bredin nous a révélé de nouveaux horizons, qui apparaissent dans le comté qu'il a l'honneur de représenter.

Au point de vue de l'étendu, de la fertilité et des conditions climatériques, M. Bredin nous assure que la vallée de la Rivière de la Paix et tout le pays du nord n'ont rien à envier à la region sud de l'Alberta.

M. Woolf, député de Cardston, a appuyé le proposeur de l'adresse.

Le député de Cardston est un vieux parlementaire, il avait l'honneur de siéger dans la Législature des Territoires du Nord-Ouest.

Après avoir fait remarquer que notre Province avait passé à travers la crise d'une manière satisfaisante, il a donné un avertissement à notre population, qui mérite d'être pris en sérieuse considération. Si nous avons subi une gène marquée durant la crise, dit M. Woolf, nous sommes peut-être les seuls à blâmer ayant donné une valeur factice à nos propriétés, et en nous jettant trop profondément dans la spéculation.

Il se réjouit aussi d'apprendre que le gouvernement fédéral a décidé de venir en aide à nos populations de l'Ouest, pour leur faire avoir des grains de semence de première qualité.

Ce n'est pas, dit le député de Cardston, que nos cultivateurs soient dans une pénurie telle, qu'ils ne pourraient pas ensemencer leur terrain ; mais comme une grande partie de nos récoltes ont été endommagées par la gelée, il serait imprudent d'ensemencer nos terres avec des semences qui auraient pu être avariées.

Le secondeur fait aussi illision au projet de loi minière, qui sera soumis à la Législature durant la présente session, et il démontre toute l'importance et la sagesse d'une telle loi.

Avec beaucoup d'apropos, représentant un district, où on fait beaucoup l'élevage des bestiaux, le Député de Cardston regrette la diminution qui s'est produite, dernièrement, dans l'exportation des animaux.

Il remarque que l'une des richesse les plus considérables de notre Province n'a pas encore à peine été exploitée. L'Alberta, dit-il, est un immense champ de charbon, et l'exploitation de ces mines sera un revenu prodigieux pour notre Province.

Il est heureux de voir que le gouvernement Rutherford a saisi, dès le début, l'importance de cette industrie, et qu'il proposera durant la présente session un projet de loi dont l'adoption en assurera le développement pacifique et permanent.

Il se réjouit aussi avec le proposeur de l'adresse, de la grande attention, que le gouvernement donne à la question, si importante pour tous, de l'éducation.

Il félicite le proposeur de l'adresse sur la grande fertilité et les richesses merveilleuses de l'Athabaska, qu'il a si bien fait reluir devant les yeux de la députation et il ajoute que si le Nord et le Sud de l'Alberta continuent à se développer avec la même rapidité, que bientôt nous aurons une députation plus nombreuse, animée, il l'espère, du même esprit de foi que nous pratiquons vis-à-vis du gouvernement Rutherford.

La Législation, dit M. Woolf, a été passée par le gouvernement Rutherford dans l'intérêt du peuple.

Notre gouvernement a résoud des problèmes qui ont embarrassé les vieilles provinces durant des années. Notre revenu est des plus satisfaisant. Notre système de téléphone a été adopté par d'autres Provinces. Bref notre Législation est digne d'être adoptée par n'importe quel autre pays.

Nous avons une étendue de territoire assez grande pour contenir un Empire. Ce qu'il nous faut aujourd'hui, ce sont des nouveaux colons, et des capitaux étrangers, pour développer les richesses merveilleuses de notre sol.

Nous invitons les populations britanniques et européennes à venir chez nous, nous aider à former un pays hereux et prospère.

Qu'ils nous prêtent leur concours pour faire de l'Alberta un des joyaux les plus précieux de l'Empire.

Les discours du proposeur et du secondeur de l'adresse ont été reçus avec une grande approbation par la Législature.

Mardi à 3 heures.

Le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône a été continué.

M. J. A. Robertson, le chef de l'opposition s'est occupé de sa tâche dignement.

Il a offert avec beaucoup de délicatesse des félicitations de la part de la loyale opposition de sa majesté, au Premier Ministre de notre Province, pour les honneurs si bien méritées qu'il a reçues durant la vacance Pralementaire, des différentes Universités du Canada.

Il a aussi félicité Monsieur l'orateur, l'Hon. M. Fisher, qui a su si bien employé les loisirs qui lui sont laissés après une session, en allant chercher dans les vieilles provinces une compagne charmante qui est la bienvenue dans l'Alberta.

M. Robertson a félicité le proposeur et le secondeur de l'adresse puis il est entré dans le vif de son sujet.

Nous remarquons que l'Hon. chef de l'opposition a très peu critiqué les mesures du gouvernement présentées dans le discours du trône. Au contraire, tous ces projets de loi ont plutôt reçu son approbation, et il a promis son appui loyal pour leur adoption par la Législature.

Il a bien critiqué certaines méthodes de faire du gouvernement mais faiblement et avec l'incertitude qu'un avocat apporte à défendre une mauvaise cause.

Là où le chef de l'opposition s'est montré mauvais patriote, c'est que l'orsque pour servir les intérêts mesquins d'un de ses amis politiques, l'Hon. M. Roblin, Premier Ministre du Manitoba, il a refusé de donner au gouvernement de l'Alberta le mérite d'avoir inauguré la politique des téléphones mis en opération par le gouvernement.

Comme citoyen de l'Alberta, le chef de l'opposition n'avait pas le droit de vendre son plat de lentilles, à son frère M. Roblin.

Le chef de l'opposition a aussi fait une attaque violente contre les Banques Canadiennes, qui suivant lui, ont agit durant la crise financière avec trop de mesquinerie vis-à-vis des populations de l'Ouest.

D'abord, la Législature Provinciale n'a rien à faire avec la loi des Banques qui est une loi fédérale, et par conséquent, M. Robertson a employé le temps de la Chambre inutilement en discutant ce point. Ensuite il a mal envisagé la question au point de vu, même politique, car ses amis les conservateurs du pays admettent que les Banques ont agit sagement dans la crise dernière, et dans tous les cas, je ne crois pas qu'ils osent aller devant le peuple aux prochaines élections avec une attaque "Guerre Robertson", contre nos institutions financières canadiennes.

Le chef de l'opposition a voulu aussi attendrir nos bons amis les fermiers de cette Province en accusant le Gouvernement Rutherford de ne pas s'occuper assez d'eux.

Nous croyons que ces pleurs de crocodiles porteront nos fermiers plutôt à rire qu'à s'attendrir.

Le Gouvernement Provincial a pris un soin jaloux de la classe agricole de l'Alberta.

Les enquêtes qu'il a faites dans les différentes branches de l'industrie agricole donneront sans aucun doute les résultats les plus satisfaisants et les plus avantageux pour nos cultivateurs.

Rome ne s'est pas construit dans un jour, le Gouvernement Rutherford n'a été à l'administration des affaires que deux ans, et ses actions dans le passé nous imposent le devoir de bien augurer pour l'avenir.

Le chef de l'opposition a aussi déploré la marque de facilité des transports dans la Province.

M. Robertson devrait se rappeler qu'un gouvernement libéral à Ottawa a fait de cette question sa politique nationale. Le gouvernement a donné toute son attention à la question de transportation dans l'Ouest, et grâce à son aide, le sud de l'Alberta a obtenu le "Crow's Nest Pass", et le nord de l'Alberta le G. T. P. et le C.N.R. avant deux ou trois ans toujours avec l'encouragement du parti libéral nous verrons des lignes de chemins de fer sillonner la Province en tous sens.

Cette question des transports est plutôt une question du domaine de la politique Fédérale que de la politique Provinciale.

Dans tous les cas, l'attaque du chef de l'opposition à la Législature Provinciale était mal venue sur tous les rapports et, suivant nous, elle fait plutôt ressortir l'inertie désastreuse du partie conservateur dans le passé, et la grande activité actuelle du parti libéral sur la questions des transports.

M. Robertson a fait un peu de politique de clocher, suivant l'habitude de ses amis les conservateurs.

Il a crû bon de réveiller certaines questions d'intérêt local, comme la question de la capitale, de l'Université, etc., etc.

Cette politique est vieux jeu, et ne fait pas honneur à celui qui s'en sert. Il a voulu faire croire à ses concitoyens de l'Alberta que le gouvernement Rutherford leur a jeté une insulte à la face en allant chercher dans les vieilles provinces des hommes distingués pour remplir ici des positions officielles importantes.

Cet appel à la vanité de nos concitoyens n'est pas digne d'un Monsieur qui s'est intronisé chef de la loyale opposition de sa majesté.

Peut-être M. Robertson sent-il lui-même que les électeurs du district de High River ont eu tort de choisir un tender foot pour leur représentant lorsqu'ils avaient des vieux timers parmi eux, qui auraient pu remplir très bien la position de chef du parti conservateur dans la Province.

Dans tous les cas la politique mesquine de M. Robertson ne s'applique pas dans le cas du gouvernement.

Il est du devoir du gouvernement, à l'époque où il est à jeter les fondations d'un nouveau système universitaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour en assurer la perfection.

Si les Ministres ont crû nécessaire d'aller dans les vieilles provinces pour chercher des gens de grande expérience pour mettre à la tête de nos institutions, c'est dans l'intérêt de leurs concitoyens qu'ils l'ont fait.

Quant aux prédictions que le chef de l'opposition a bien voulu faire en terminant ses remarques, "qu'aux prochaines élestions les électeurs de cette Province prouveraient leur mécontentement contre le gouvernement actuel en donnant leur appui au parti conservateur," nous attendons ce verdict avec confiance

Discours de l'Honorable Frank Oliver

à la Chambre des Communes, le 17 décembre 1907

En réponse à la dernière demande du chef de l'opposition, à savoir si cette dernière personne qui fait tant de réclame est l'agent du gouvernement canadien, je dirai qu'à notre connaissance elle ne l'est pas. Je suppose, cependant, à sa manière d'annoncer, qu'elle est mandataire d'une institution canadienne appelée l'Association des industriels du Canada, avec laquelle le gouvernement a déjà échangé quelque correspondance. Voici quelle était la nature de cette correspondance : L'association insisté en mainte occasion auprès du gouvernement pour lui faire employer ses agents dans la Grande-Bretagne à recruter des artisans, tels que les tisserands déjà mentionnés, pour venir travailler dans les fabriques canadiennes. Le Gouvernement a refusé péremptoirement d'accéder à ces diverses demandes, vu que ses agents sont chargés de recruter seulement des colons, des ouvriers de chemins de fer et des domestiques. Les ordres du Gouvernement à ses agents dans la Grande-Bretagne sont très précis sous ce rapport, et sa politique est telle que si le mendataire dont il est présentement question a déjà agi autrefois comme notre agent d'immigration ou d'affaires et s'est permis d'invoquer son ancien titre pour lancer de telles circulaires, il est à jamais proscrit du service du Gouvernement. C'est notre politique à l'égard de quiconque ayant obtenu un permis du gouvernement anglais approuvé par le gouvernement canadien pour promouvoir l'émigration au Canada, en use de cette façon. C'est ainsi que nous entendons l'administration. Nous avons été forcés de renvoyer de notre service des personnes qui, comme celle-ci, ont abusé de leur fonctions, et même si elles recrutaient à l'avenir d'excellents sujets pour l'immigration canadienne, nous refusons de leur payer une prime. Nous avons établi comme règle de n'avoir aucun rapprot avec des personnes sur lesquelles nous ne pouvons nous fier pour faire de la réclame ou de la propagande en faveur du Canada dans la Grande-Bretagne. J'ajouterai qu'un mendataire de l'Association des industriels du Canada s'est adressé comme tel au gouvernement et nous a sollicité de l'emploi, en disant que bien des fonctions consistent, sur l'ordre de l'association à recruter à Londres des artisans ou autres concurrents des classes ouvrières pour les envoyer au Canada, il peut en même temps nous envoyer des colons, des ouvriers de chemins de fer et des domestiques. Et il faisait la réflexion suivante: Pourquoi serais-je privé de ma prime, comme tout autre agent qui envoie la même classe d'émigrants? Je lui ai répondu, j'étais forcé de le faire, que notre politique nous défend d'avoir aucune relation d'affaires avec lui, vu qu'en sa qualité de mandataire de l'association il travaillait ouvertement à l'émigration au Canada de sujets qui n'entrent pas dans la catégorie de ceux que nous désirons obtenir. J'aimerais donner son nom: il s'appelle tantôt Louis Léopold, et tantôt Léopold Lazarus. Il occupe maintenant la position responsable d'agent de recrutement ouvrier pour l'Association industriels du Canada, à Londres, Angleterre. Nous n'avons rien à dire de lui, mais tant qu'il occupera cette position nous refuserons de l'employer lui ou qui que ce soit en Angleterre, en Irlande ou en Ecosse, qui fait une propagande opposée à notre politique.

M. BARKER: Et Preston? Vous le gardez.

L'hon. M. OLIVER: M. Preston ne travaille plus pour le département de l'immigration depuis un an ou dix-huit mois. Je vois, d'après ce qui a été répété l'autre jour à la Chambre, que le chef de l'opposition (M. R. L. Borden) a cru devoir accuser M. Preston, devant une réunion politique à Victoria, d'être l'auteur de la récente émigration des Japonais dans la Colombie-Anglaise, bien que M. Preston ne partit pour le Japon que six mois après.

Maintenant au sujet des déboursés en faveur de la North Trading Company...

M. R. L. BORDEN: Le ministre veut-il me permettre? J'ai oublié de lui poser une question: La compagnie a-t-elle accepté son dernier paiement soi-disant final en règlement total de son compte et des dommages résultant de la résiliation du contrat?

L'hon. M. OLIVER: Elle l'a accepté en règlement final et total du montant de ses primes. Je ne sais pas quant aux dommages...

M. R. L. BORDEN: Ce point n'est pas réglé?

L'hon. M. OLIVER: Non.

M. SPROULE: On a passé la question: "La compagnie a-t-elle encore quelque réclamation contre le gouvernement?" et la réponse a été: "Non".

L'hon. M. OLIVER: Aucune réclamation de subventions. A notre connaissance, il n'y a pas non plus de réclamation en dommages, mais elle est libre d'en exiger. Notre réponse ne va pas au delà de nos renseignements.

M. SPROULE: La compagnie n'a pas encore réclamé en dommages?

L'hon. M. OLIVER: Non, pas encore, mais elle a donné à entendre qu'elle le ferait. Le chef de opposition veut savoir pourquoi le Gouvernement a conclu ce marché avec la North Atlantic Trading Company? Le réponse est lémentaire, c'est que nous avions esoins d'immigrants. L'immigration avait manqué jusque-là. Le Gouvernement conclut ce marché ui nous valut unfort courant d'imigration. Le Gouvernement deait payer certains montants à la compagnie en vertu du contrat. es montants paraissent élevés, mais la seule raison qui a empêché les conservateurs, lorsqu'ils étaient au pouvoir, d'en payer autant ou deux fois plus, c'est qu'ils ne pouvaient pas réussir à recruter les émigrants. En effet, je trouve que de 1891 à 1895, le gouverement conservateur était disposé à payer une prime de $10 à chaque émigrant arrivant au pays, soit $5 en débarquant et $5 après son établissement sur les terres de l'Ouest. La seule raison pour laquelle le Gouvernement d'alors n'a pas payé $364,000, est qu'il 'a pas pu recruter un assez grand nombre d'émigrants, et cet échec accuse son incapacité. Les honorables députés de la gauche ont mauvaise grâce de trouver excessifs les montants que nous avons payés à la North Trading Company, quand leurs amis offraient de payer deux fois plus et ne réussirent pas parce qu'ils ne s'y entendaient pas en fait d'immigration. J'admets que le Gouvernement actuel a déboursé beaucoup d'argent aux mêmes fins, mais nous avons eu des émigrants en retour. Nous avons obtenu 156,000 individus dont 56,000 étaient primés.

M. R. L. BORDEN: Si le marché était si avantageux, pourquoi l'avez-vous annulé?

L'hon. M. OLIVER: Les temps sont changés. Nous avions un grand besoin d'émigrants lorsque le marché fut conclu. Le Nord-Ouest était pas encore développé malgré les dix-huit années de la magnifique administration des conservateurs et quelques années de la nôtre, et dans ces circonstances, le Gouvernement conclut un arrangement avec la North Atlantic Trading Company. Il entreprit en même temps une propagande active d'immigration aux Etats-Unis. Il adopta le même

(Suite à la page 6)

NOTES LOCALES

La nouvelle que les contracteurs du Grand Tronc Pacifique commenceront les travaux à l'ouest d'Edmonton immédiatement est de nature à réjouir tout le monde.

On dit que deux ou trois mille hommes trouveront de l'ouvrage immédiatement sur ces travaux.

La question du travail se trouvera règlée pour plusieurs mois, du moins dans les nouvelles provinces.

M. C. H. Bélanger, de l'Hôtel Cecil, est de retour d'un voyage de quelques semaines à Québec.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de l'"Opera House" en deuxième page.

Cette troupe des "Minstrel Maids" en est une qui remporte des succès répétés dans chaque ville où elle passe. M. Brandon, le gérant du théâtre, nous a avoué que les spectacles de jeudi, vendredi et samedi seraient certainement les meilleurs que nous aurons durant la présente saison.

Les représentations, nous assure-t-on, sont absolument morales.

On organise à St-Emile pour la semaine prochaine, une soirée dramatique et musicale au profit de l'Eglise. Nous en reparlerons.

Sur la recommandation du Rév. Père Thérien et de M. Louis Arsenault, Monsieur Léonce Langevin vient d'être nommé guide au gouvernement pour la région du Lac St-Vincent. M. P. Ouellette a obtenu la même position pour la région de Moose Lake.

A une assemblée spéciale du Club Catholique qui a eu lieu mardi soir, un comité a été nommé pour faire une collecte parmi les Catholiques de la ville afin de prélever les sommes nécessaires à l'ameublement des salles du Club.

Deux joyeuses réunions ont eu lieu mardi et mercredi, chez MM. Girard et Lambert, dans l'est de la ville.

L'hon. Sénateur Roy est reparti ce matin pour Ottawa.

Nos lecteurs pourront voir par l'annonce qui parait en cinquième page que des occasions décidément extraordinaires les attendent au magasin de Crystal.

Mademoiselle Riley de Calgary est l'hôte de Mademoiselle Maria Gariépy.

Jugement a été rendu en cour de district, lundi, dans la cause de Crétinot, Fruit, Ronde et Lourdel, Vs. Edmonton Lumber Co., donnant gain de cause aux demandeurs.

Il appert que les demandeurs après avoir été engagés, par la Compagnie poursuivie, pour l'hiver, avaient été renvoyés avant l'expiration du contrat d'engagement, de là la poursuite.

Maître Gariépy agissait pour les demandeurs.

Nous apprenons les fiançailles de notre ami, Monsieur C. E. Barry, gérant de la Banque d'Hochelaga, à Mademoiselle Annette Lachambre, fille de M. J. W. Lachambre de la maison Révillon.

MM. Léonard & Thériault, les propriétaires de Dominion Cigar and News Stores Co., viennent de recevoir une consignation considérable de livres et magazines français. Ces messieurs donneront une attention spéciale aux commandes qui seront adressées par la poste.

Poignée de Nouvelles

Athabaska Landing.

Le Capitaine Barber et son Ingénieur en chef M. L. Morton de la "Northern Transportation Co." sont revenus au milieu de nous, d'un voyage à Vancouver.

Samedi dernier, M. Michel Plante avait invité tous ses amis du Landing à venir passer la soirée chez lui. Les invités furent nombreux, et ils se séparèrent tard dans la nuit, après avoir dansé et s'être amusés on ne peut plus.

Nous avons eu nos élections municipales la semaine dernière.

Les conseillers élus pour l'année 1908 sont MM. Charles Hilker, Claude Thillet et P. Walker.

Les animaux à fourrures sont rares cet hiver. Nos chasseurs du Landing n'auront pas une année profitable.

Mariage fashionable à St. Albert.



Mercredi, le 15 janvier dernier, un joli mariage a été célébré à la cathédrale de St-Albert.

La cérémonie a eu lieu le matin à 10 heures. Le Rév. Père Mérer de l'Evêché officiait.

Les jeunes mariés étaient deux de nos jeunes compatriotes les plus populaires, Mons. Roméo Farrel de St-Albert et Melle Larue de Spruce Grove.

Après la cérémonie religieuse, les jeunes mariés et les invités se sont rendus à l'Hôtel St-Albert, chez le beau-père de M. Farrel, où un somptueux dîner de noces fut servi.

Il y a eu maintes santés proposées. Entre autres par les Rév. Pères Mérer, Beaudry et A. Bertrand et par MM. S. Larue d'Edmonton, A. C. Hébert, F. Perron, H. B. Dawson et J. A. Loiseau de St-Albert.

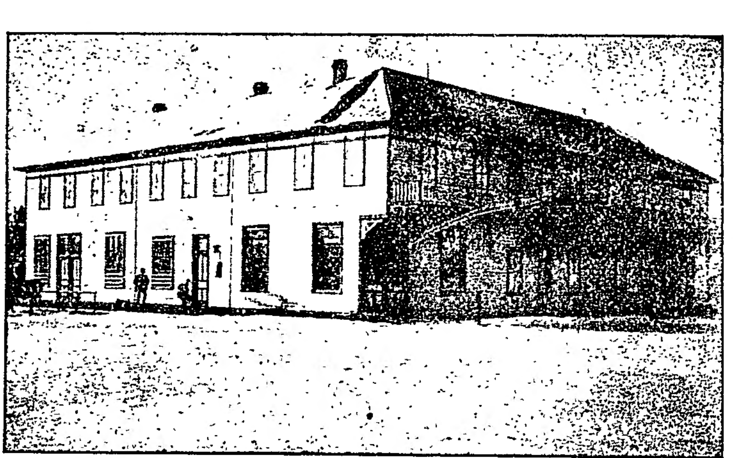
Durant et après le dîner plusieurs des invités ont fait du chant et de la musique.

Etaient présentes à la cérémonie religieuse et au dîner, les personnes suivantes:

Rév. Pères Mérer, Beaudry, Aherton. S. Larue, Edmonton, F. Perron, St-Albert, A. C. Hébert, H. B. Dawson, J. A. Loiseau, M. et Mme Dr Giroux, M. et Mme D. Chevigny, M. et Mme J. Leblanc, M. Jules Chave, Melle Betsy Chave, H. Anderson, I. Ogrady, Melle Zink, Mme Boudreau, Melle Germaine Tessier, Edmonton, M. et Mme Léonard, St-Albert, M. et Mme J. Coulombe, M. et Mme St-Jean, M. E. Kennedy, Jos. Ouimet, Melle Flynn, Jos Bellerive, M. et Mme Carrière, Spruce Grove, Mme Bolduc, M. et Mme Asselin, St-Albert, Mme Larue, Edmonton, M. et Mme N. Larue, Spruce Grove, M. et Mme F. Larue, Melle Thérèse Farrell, St-Albert, Mr. A. Larue, Spruce Grove, M. S. Larue Eliodère Larue, W. S. Allan.

Nous prions les nouveaux mariés de bien vouloir accepter nos souhaits de bonheur et de prospérité.

M. et Mme Farrell sont partis mardi matin pour un voyage d'une couple de semaines. Bon voyage!



L'Hotel Saint Albert.

Le Petit Lac des Esclaves

Les citoyens du Petit Lac des Esclaves ont adressé une requête au ministre des Postes, l'Hon. M. Lemieux, pour obtenir un service postal deux fois par mois.

Nos concitoyens Louis Tobin, Martin Ouellet et Edouard Côté sont partis en voyage au Landing.

Les 2, 3 et 4 janvier, une quarantaine de "teams" se sont mis en route pour aller au Landing chercher des marchandises pour la Compagnie de la Baie d'Hudson.

M. Carter, gérant de la maison Révillon Frères partira ces jours-ci pour Vermillon en tournée d'inspection.

Le 31 décembre dernier, les enfants de la mission de St-Bernard ont donné une soirée musicale à laquelle ont assisté les habitants du Lac des Esclaves. Tous, nous avons été des plus agréablement surpris d'entendre ces enfants de 8 à 14 ans, chanter et reciter indifféramment en Anglais, en Français ou en Cris.

Ces enfants semblaient si inconscients des succès qu'ils remportaient qu'on les appréciait davantage.

Dans toutes leurs actions ils sont parfaitement naturels, et au théâtre cette qualité est des plus précieuses.

Aucun acteur n'a jamais dépassé la puissance de leurs yeux pétillants d'esprit et de passion.

Nous serions embarassés de dire qui mérite le plus d'éloges parmi ceux qui ont contribué au succès de cette soirée: les Rév. Pères Oblats, les Révérendes Mères de la Providence ou nos jeunes artistes?

Monseigneur Grouard présidait et a répondu en Français à l'adresse qui lui fut présentée.

Nous donnons ici les noms des enfants qui ont été les acteurs de cette soirée:

Mary Ferguson, Marie Rivet, J Ferguson, L. Giroux, C. Brillant, D. Ghostkaper, G. Surprenant, Jeanne St-Arnault, M. Mastanask, Flora Desjarlais.

La soirée s'est terminée par le chant du "God Save the King".

C'est la coutume au Petit Lac des Esclaves au jour de l'an, la Compagnie de la Baie d'Hudson et la maison Révillon Frères, donnent aux Cris du Lac des Esclaves et des environs un grand bal et un festin.

Tous se réunissent dans des grandes salles spéciales pour fêter le "Outchico Kisikora" "le jour des baisers". Cette année plus d'un millier se sont réunis pour la fête et la danse a durée toute la nuit.

Le Rév. J. A. Ouellette, colonisateur de l'Alberta, est retourné à Montréal pour reprendre son bureau. Il nous était arrivé en octobre dernier, avec grand nombre de colons canadiens-français.

Après les avoir tous placés avantageusement, il a visité tout le district de St-Paul des Métis jusqu'au Lac La Biche et au Cold Lake. Il y a encore du bien beau terrain à prendre et là le colon trouve tout ce qui lui est nécessaire pour se faire un beau domaine. On sait que le Rév. J. A. Ouellette s'occupe à fortifier les vieilles paroisses autour d'Edmonton et à créer de nouveaux centres autour de St-Paul des Métis. Trois centres importants ont pour ainsi dire été fondés en 1907 avec le secours et l'aide du R. P. Thérien, Curé de St-Paul. Ces paroisses sont St-Vincent, St-Edouard et Moose Lake. Cette dernière semble promettre beaucoup pour l'avenir à cause des immenses avantages qu'elle offre aux Canadiens

Bientôt un chemin de fer de North Battleford à Athabaska Landing viendra faire de ce district un des plus beaux du Nord de l'Alberta.

Tout Canadien-Français qui désire des homesteads pour lui et ses enfants ferait bien d'aller visiter le district de St-Paul des Métis et se rendre même à Moose Lake pour voir les bords de la Rivière Castor au nord de St-Vincent.

Les Canadiens-Français des Etats-Unis et de la Province de Québec pourront obtenir toutes les informations voulues du

Rév. J. A. Ouellette, Ptre,
306 St-Antoine,
Montrréal.

Les éleveurs de bestiaux semblent avoir espoir que bientôt nos animaux canadiens seront admis en Angleterre.

Durant la vacance Parlementaire plus de 200 députés de la Chambre des Communes en Angleterre ont été vus en un grand nombre d'eux ont promis leur appui au bill qui doit être présenté à la Chambre à cet effet.

Discours de l'hon. Frank Oliver, (Suite)

plan de campagne dans la Grande-Bretagne sous la direction de cet homme tant vilipendé, M. Preston. Le Gouvernement obtint des succès différents suivant les pays, et après quelques années de cette propagande effective, le Canada ne soupirant plus après l'immigration, le Nord-Ouest s'étant rapidement peuplé, et l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) ayant déclaré qu'il ne fallait plus s'efforcer d'amener les émigrants dans le pays, le Gouvernement n'eut plus à recourir, pour promouvoir l'immigration, aux méthodes devenues nécessaires sous l'ancien régime. La North Atlantic Trading Company nous aménait une nombreuse émigration.

Nous donnions une prime à une faible partie de ces émigrants, mais je crus m'appercevoir que la compagnie ne respectait pas toutes les stipulations du contrat. Il me semble, comme je l'ai déclaré dans le temps, qu'à en juger par les résultats, la compagnie ne déployait pas dans certains pays d'Europe toute l'activité qu'elle devait pour recruter des émigrants, et pour cette raison le contrat fut résilié. Les raisons qui ont motivé la signature du contrat m'ont paru plausibles ainsi que celles qui ont motivé sa résiliation.

Lorsque le pays demandait des émigrants à grands cris nous étions bien heureux de recevoir tous ceux que nous pouvions avoir, mais lorsque notre espace a commencé à se remplir alors est venu le temps pour le Gouvernement d'adopter une politique différente suivant les temps et circonstances. Aujourd'hui nous règlons notre politique à l'égard de l'immigration comme nous la réglons avec d'autres questions. Il nous faut faire face à la situation telle qu'elle se présente. Le Gouvernement n'a plus rien à faire avec la North Atlantic Trading Company; nous ne croyons pas qu'il soit désirable dans les circonstances que j'ai mentionnées de maintenir en vigueur la convention que nous avons passé avec elle. Nous faisons cependant une certaine propagande d'immigration sur le continent européen, mais mon honorable ami peut être tranquille, elle n'a aucun rapport avec la North Atlantic Trading Company. Il a demandé des renseignements à ce sujet; je les ai donnés à la Chambre à la session dernière, mais je n'ai aucune objection à les répéter cette année. Le département de l'Intérieur a autorisé des certaines parties du continent européen, telles que la France, l'Allemagne, le Danemark, la Norvège, la Hollande, la Suède, l'Autriche-Hongrie, la Russie, la Belgique et la Suisse des agents de compagnies maritimes à recruter des émigrants pour le Canada, et nous donnons comme prime à ces agents dix schellings pour chaque émigrant adulte et qui vient se consacrer à l'agriculture au Canada, qu'ils nous envoient.

M. OWEN: Voyant le ministre si communicatif, je lui demanderai de vouloir bien donner à la Chambre les noms des membres de la North Atlantic Trading Company?

L'hon. M. OLIVER: Je puis répondre à mon honorable ami, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire déjà précédemment, que je ne connais pas les noms des membres de la North Atlantic Trading Company. Que peu m'importe quels sont ou quels étaient leur noms. que je m'en suis jamais inquiété plus que je m'en inquiète de savoir quels sont les noms des actionnaires de la compagnie de chemin de fer du canadien du Pacifique, d'une compagnie minière du Cobalt ou de n'importe quel autre compagnie. Toute la question est dans les résultats. Si nous avons eu des résultats, nous les ayons payés; si nous n en avons pas eu, nous n'avons rien payé, et si nous n'étions pas satisfaits de notre marché avec la compagnie, nous l'avons annulée. Voilà quels étaient nos rapports avec la North Atlantic Trading Company.

Dans les pays dont j'ai mentionné les noms, nous payons aux agents des compagnies de navigation dix schellings par tête pour les émigrants de la catégorie de ceux que nous voulons avoir au Canada. Les noms des agents ont été déposés sur le bureau de la Chambre à la demande d'un député, de sorte que si mon honorable ami soupçonne que quelques-uns de ces agents soient membres de la North Atlantic Trading Company, ou que la North Atlantic Trading Company les ait à on service, il possède tous les renseignements que je possède moi-même et il peut en chercher d'autres si cela lui fait plaisir.

En ce qui concerne notre propagande d'immigration dans la Grande-Bretagne, nous croyons avoir obtenu d'excellents résultats durant ces deux dernières années. Nous avons réussi à faire venir au Canada un plus grand nombre d'émigrants anglais que jamais auparavant. Cela est dû en partie au changement de conditions dans nomigrants anglais que jamais autre pays.

Il y a eu une grande demande persistante de main-d'oeuvre dans l'est comme dans l'ouest du Canada, et nous nous sommes efforcés autant que possible de satisfaire à cette demande. Nous avons fait de la publicité en Angleterre. Nous avons nommé des agents et des agences dans les Iles Britanniques nous leur avons payé des primes pour les émigrants qu'ils nous envoyaient et nous en avons eu un grand nombre. Aujourd'hui, nous constatons que nos efforts ont eu peut-être un trop grand succès, et cette année au lieu de voir diminuer de lui-même le flot d'immigration à l'automne comme la chose a lieu généralement, lorsque la main-d'oeuvre se fait plus abondante dans le pays, nous constatons qu'il se continue, bien que pendant les derniers mois, il y ait eu peu d'ouvrage chez nous à offrir aux nouveaux arrivants. Nous voici rendu à la saison d'hiver où la demande de main-d'oeuvre diminue. Dans ces circonstances, il devient nécessaire de prendre les moyens de prévenir les inconvénients qui peuvent en résulter et nous avons agi en conséquence.

Nous avons donné avis aux compagnies de navigation et à nos agents dans les vieux pays que nous avions dans le moment au Canada plus de main-d'oeuvre qu'il n'en fallait, et nous leur avons conseillé de dire aux émigrants de ne pas venir chez nous pendant cet hiver, ou que s'ils y viennent, s'ils n'ont pas des amis ou un emploi assuré d'avance, il leur faudrait avoir assez d'argent sur eux pour leur aider à vivre jusqu'à ce qu'ils trouvent de l'emploi au printemps.

Voilà quelle est notre politique d'émigration en Angleterre, et je crois que nos efforts dans le passé ont reçu l'approbation de notre pays, de même que celle de la mère-patrie; je crois aussi qu'en Angleterre on a assez bon jugement pour apprécier les efforts que nous avons fait pour amener chez nous ceux qui voulaient émigrer lorsque nous avions de l'ouvrage à leur offrir, comme on appréciera également le conseil que nous donnons aux émigrants de ne pas venir lorsqu'il n'y a pas de travail pour eux.

Je puis assurer mon honorable ami que nous veillons; que nous nous tenons au courant des besoins du pays, et qu'il est tout autant de notre intérêt de pourvoir à la demande de main-d'oeuvre que d'empêcher qu'il n'en vienne trop. Nous ne sommes pas tenus à l'impossibilité, ni de prévoir qu'à certains moments il n'y aura pas assez ou qu'il y aura trop de main-d'oeuvre dans notre pays lorsque nous en avons besoin, de même que nous pouvons les empêcher de venir quand leur présence n'est pas désirable.

A suivre.



Résumé des Réglements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

TOUTE section de nombre pair des terrains de la Puissance au Manitoba ou dans les provinces du Nord-Ouest, excepté les lots 8 et 26 non réservés, pourra être prise comme homestead par toutes personnes se trouvant le seul chef d'une famille ou par tout individu mâle de plus de dix-huit ans, sur un espace d'un quart de section de 160 Acres plus ou moins.

Une demande d'entrée ou d'inspection doit être faite personnellement au bureau de l'agent local ou sous-agent.

(1) Au moins un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture de celui-ci chaque année, au cours d'un terme de trois ans.

(2) Si le père (ou la mère, si le père est décédé) de toute personne éligible pour faire l'entrée d'un homestead d'après la teneur de cet acte, quand au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, pourront être remplies par le fait que cette personne habitera avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a feu et lieu sur la ferme qu'il possède dans les environs de son homestead, les conditions de cet acte, quand à la résidence, pourront être remplis par le fait de résider sur le dit terrain.

Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, en écrivant au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de faire.

W. W. CORY.
Député ministre de l'Intérieur

N.-B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

CHEVAUX TROUVES. — Chez M. Jos. Tailleur, à Morinville, se trouve trois chevaux qui sont allés s'y réfugier. Il y a un cheval jaune, portant le brand M. C., un rouge, ayant étoile blanche au front, et un brun ayant plaque blanche au front et batte blanche.